

Décision portant nomination du jury pour les concours internes de recrutement de techniciens de recherche et de formation de classe normale, branche d'activité professionnelle G (Patrimoine immobilier, Logistique, Restauration et Prévention), emploi-type Technicien-ne logistique, session 2026, dans les académies de NANCY-METZ, REIMS et STRASBOURG.

La directrice générale du CROUS DE STRASBOURG,

Vu le décret n°85-1534 du 31 décembre 1985 modifié fixant les dispositions statutaires applicables aux ingénieurs et aux personnels techniques et administratifs de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 28 décembre 2011 relatif aux modalités d'organisation et aux règles de désignation des jurys de concours et d'examens professionnels de recrutement et d'avancement dans les corps d'ingénieurs et de personnels techniques de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 29 décembre 2011 relatif aux règles de composition des jurys et aux modalités de désignation des experts susceptibles de siéger dans les jurys de concours et d'examens professionnels de recrutement et d'avancement dans les corps d'ingénieurs et de personnels techniques de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 31 mars 2026 autorisant au titre de l'année 2026 l'ouverture de concours pour le recrutement de techniciens de recherche et de formation de classe normale ;

Vu l'arrêté du 8 avril 2026 fixant les dates, modalités et conditions d'organisation en commun des recrutements des techniciens de recherche et de formation de classe normale et des adjoints techniques principaux de recherche et de formation de 2ème classe dans les académies de BESANCON, DIJON, NANCY-METZ, REIMS et STRASBOURG, au titre de l'année 2026 ;

DÉCIDE :

Article 1^{er} : Sont nommés membres du jury pour les concours internes de recrutement de techniciens de recherche et de formation de classe normale dans la branche d'activité professionnelle G (Patrimoine immobilier, Logistique, Restauration et Prévention), emploi-type Technicien-ne logistique, au titre de l'année 2026, dans les académies de NANCY-METZ, REIMS et STRASBOURG :

Monsieur CAUZID Jean, maître de conférences hors classe, président, Université de Lorraine, Vandoeuvre-les-Nancy.

Madame VELCIN Isabelle, ingénieure d'études hors classe, vice-présidente, Centre régional des oeuvres universitaires et scolaires de Strasbourg, Strasbourg.

Monsieur AMEUR Rachid, ingénieur d'études de classe normale, expert, Centre régional des oeuvres universitaires et scolaires de Lorraine, Nancy.

Madame BOUDJATET Magali, contractuelle, Centre régional des oeuvres universitaires et scolaires de Reims, Troyes.

Monsieur FRIEDERICH Raphaël, technicien de recherche et de formation de classe normale, suppléant, Centre régional des oeuvres universitaires et scolaires de Strasbourg, Strasbourg.

Article 2 : En cas d'empêchement du président désigné, la présidence sera assurée par la vice-présidente désignée.

Fait à , le